

ANNEXE 2 - CONDITIONS DE RÉUSSITE - ACTEURS

1. LES CONDITIONS DE REUSSITE

La formation **début**e par les modules **e-learning** réalisés dans l'organisme.

- ⇒ Les services RH doivent s'assurer que :
 - Les prérequis techniques et matériels listés dans l'annexe 3 sont respectés.
 - Les temps de FOAD sont bien organisés selon les préconisations de l'Institut 4.10, et que leur planification est communiquée aux stagiaires et à leur N+1.
 - La planification fixée est respectée, le service RH en est le garant.
- ⇒ Sur la plateforme SYFADIS, le parcours du stagiaire est guidé :
 - Un message d'accueil présentant l'organisation détaillée de la formation est posté la semaine précédant le parcours.
 - Il lui est indiqué à quel moment il doit réaliser des activités pédagogiques sur l'espace de travail collaboratif, à quel moment les corrections prévues y sont déposées.
- ⇒ En cas d'**impossibilité** pour le stagiaire de suivre le module e-learning :

Le service RH/formation en **informe obligatoirement** son interlocuteur à l'Institut 4.10 car :

- Certaines activités nécessitent d'avoir **préalablement suivi la FOAD** correspondante :
 - la participation au regroupement à distance pour le module Relation de service, comme
 - les corrections individualisées des exercices pour le module Maîtrise des risques, comme
 - les échanges organisés via le forum,
- La **non-réalisation du quiz de fin** de module interdit à l'Institut de délivrer l'attestation de suivi du module.

2. LES ACTEURS DU PARCOURS DE FORMATION

Le stagiaire est au cœur du dispositif : par la connexion à la plateforme de formation, il suit la formation, réalise les exercices et travaux, prend connaissance des corrections, participe aux échanges sur le forum ou à distance.

Le Manager de proximité en coopération avec le service RH facilite le parcours de formation du/ des stagiaires, et lui/ leur donne accès à toute documentation utile.

Le responsable RH et/ou le responsable formation organise les temps de formation, suit la progression de l'apprenant, est l'interlocuteur de l'Institut 4.10 en cas d'absence ou de problématique liée à la réalisation des quiz.

Le référent informatique assure la mise en œuvre de l'environnement technique et résout les problèmes en local.

L'Institut 4.10, opérateur institutionnel de la formation professionnelle, diffuse la formation.